

Pneumocoque, zona, coqueluche...

Vous avez 65 ans ou plus ?

**PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE PHARMACIEN
POUR VOUS FAIRE VACCINER.**



Protégez-vous, protégez les autres, vaccinez-vous !

Pneumocoque, zona, coqueluche... Passé 65 ans, certaines maladies infectieuses peuvent occasionner des complications graves si l'on n'est pas vacciné. Il est d'autant plus important de se vacciner lorsqu'un membre de l'entourage proche est vulnérable.

VOTRE VACCIN EST PRESCRIT ET RÉALISÉ DIRECTEMENT EN PHARMACIE



Pourquoi se faire vacciner ?

INFECTIONS INVASIVES À PNEUMOCOQUE

Pour ces maladies, un âge égal ou supérieur à 65 ans constitue un facteur de risque d'infection sévère si l'on n'est pas vacciné (jusqu'à 30 % de mortalité pour l'infection invasive à pneumocoque).

► Recommandations et schéma vaccinal :

Depuis avril 2025, la vaccination est élargie à l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus, avec ou sans facteurs de risque. Le vaccin est administré en une dose.



Sources : Santé Publique France, Vaccination Info Service, Assurance Maladie

ZONA

Au cours de la vie, 20 % de la population pourrait avoir au moins un zona. À partir d'un certain âge, les symptômes du zona peuvent parfois évoluer vers des douleurs insupportables pendant plusieurs mois, avec des traitements lourds.

► Recommandations et schéma vaccinal :

Vaccination recommandée pour toute personne de 65 ans ou plus, y compris chez celles ayant déjà présenté un ou plusieurs épisodes de zona.

Le vaccin est administré en 2 doses espacées de 2 mois minimum.

COQUELUCHE

La vaccination est particulièrement recommandée si vous êtes dans l'entourage d'une femme enceinte ou d'un nourrisson de moins de 6 mois. En 2024, plusieurs dizaines d'enfants en sont décédés. Si vous avez plus de 65 ans, protégez-vous et protégez vos proches en vous vaccinant.

► Recommandations et schéma vaccinal :

La vaccination contre la coqueluche est préconisée pour les personnes non vaccinées au cours des cinq dernières années, et en particulier pour les membres de l'entourage familial.

Lorsqu'une dose de rappel est nécessaire, le vaccin contre la coqueluche est administré en association avec le vaccin diphtérie-tétanos-poliomyélite. Ce rappel est recommandé à 65 ans, puis tous les 10 ans.



Les trois vaccins sont pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie. Le montant restant est généralement remboursé par les complémentaires santé (mutuelles).

POUR ALLER PLUS LOIN

La brochure « Comprendre la vaccination : enfants, adolescents, adultes » répond aux questions les plus fréquentes du public et fait le point sur les différentes maladies pour lesquelles il existe un vaccin.

Téléchargez la brochure en scannant le QR code ou rendez-vous sur santepubliquefrance.fr > Déterminants de santé > Vaccination > Outils



Retrouvez l'ensemble des informations vaccinales officielles sur :

► les infections invasives à pneumocoque

[Vaccination Info Service](#)



► le zona

[Vaccination Info Service](#)



► la coqueluche

[Vaccination Info Service](#)



► la semaine européenne de la vaccination 2025

[Santé Publique France](#)



Signature ou cachet
du pharmacien :

NOS PARTENAIRES



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Assurance
Maladie



Agence Régionale
de Santé Bretagne



URPS Pharmaciens de Bretagne

Maison des URPS

13 E boulevard Solférino, 35000 Rennes

Tél. : 02 99 84 15 15 | Fax : 02 99 05 20 93

urpspharmaciens-bzh.com